Image not found or type unknown

quel recourt chez contre mon voisin

Par **estelle1966**, le **19/03/2013** à **19:36**

Bonjour il y a terrain communal qui était à vendre deux de mes voisins et moi-même avons décidé de l'achetez
Mais le maire a préféré le vendre à quelqu'un d'autre la construction a commencé
nous avons appris par ce monsieur qu'il va construire une pépinière pour ça il a donc surélevé le terrain 1.50 parts à port à notre jardin , les travaux finis nous avons remarqué que sa pépinière avec vue sur mon jardin ma terrasse et mes 2 portes fenêtrent cuisiner et salle a mangé nous ne pouvons plus ouvrir nos fenêtres à cause des aller et retour de ces clients qui ont une très belle vue sur notre terrasse et l'intérieur de notre maison je ne sais pas quoi faire si j'ai des recourt contre lui j'espère que vous pouvez m'aider merci

Par **cally83**, le **19/03/2013** à **21:55**

Il faudrait plus de précision. Procurez vous le règlement de la zone cadastrale ou vous êtes en vérifiant bien que le terrain d'a coté soit bien dans cette même zone. (la demande se fait a la mairie au service urbanisme)
Mais a première vu cela ne devrait pas être.

Par **estelle1966**, le **20/03/2013** à **09:25**

merci de m'avoir répondu parce-que la je suis a bout de nerf nous avons demande a cette personne de mettre un brise vu il nous a répondu qu'il nettes pas question.
une personne de l'urbanise et déjà passe pour lui il a droit de surélevez le terrain .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés